



Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, salue la signature du 1^{er} contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG) à l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France ce jour, avec un jeune médecin s'installant en Seine-Saint-Denis.

Ce dispositif fait partie des 12 engagements du « Pacte territoire santé », plan lancé par Marisol Touraine fin 2012, pour lutter contre les déserts médicaux. Il permet de faciliter l'installation des jeunes médecins généralistes, dans les zones qui se caractérisent « par une offre médicale insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins » :

- Pendant deux ans, il offre à ses bénéficiaires un complément aux revenus tirés des activités de soins de manière à garantir un revenu net mensuel de 3640 €.
- Le contrat propose des avantages en matière de protection sociale : un complément de rémunération

forfaitisé est versé pendant trois mois en cas d'arrêt maladie ou pendant toute la durée d'un congé de maternité.

- En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent notamment à respecter les tarifs opposables et à participer à la permanence des soins ambulatoires.

Le moment de l'installation pour les médecins constitue souvent une période d'incertitude (arrivée sur un nouveau territoire, changement de vie, création de patientèle, difficultés de trésorerie, nécessité d'avoir une couverture sociale adaptée). C'est pourquoi le contrat de PTMG constitue une **incitation concrète pour les jeunes médecins en zone urbaine comme à Aubervilliers ce jour, ou dans des zones rurales ou montagneuses.**

Le contrat signé aujourd’hui est le 1^{er} des 200 qui sont proposés. Il traduit l’engagement du gouvernement dans la lutte contre les déserts médicaux et pour l’égalité d’accès aux soins sur l’ensemble du territoire.